

JOURNÉE D'ACCUEIL DES SECRÉTAIRES DE MAIRIE

Jeudi 19 octobre 2017 à Boigneville





Aides du Parc naturel régional du Gâtinais français : LES ÉCO-CONDITIONNALITÉS



OBJECTIFS:

- aider les communes à intégrer le développement durable,
- renforcer l'image de la Commune,
- établir une relation gagnant/gagnant entre le Parc, ses partenaires et les porteurs de projet,
- assurer la cohérence des aides du Parc entre elles,
- pérenniser « le plus » Parc.



LES INCONTOURNABLES

- **LE DOCUMENT D'URBANISME** (SCOT, PLUi, PLU ou Carte communale) doit être cohérent avec la Charte du Parc
- Une **COMMUNICATION SUR LE PARC** doit être prévue par la commune (bulletin, panneaux...)
- L'ÉCLAIRAGE PUBLIC doit être éteint au moins 5h par nuit
- LA GESTION ÉCOLOGIQUE DES ESPACES COMMUNAUX doit être engagée
- Les arrêtés relatifs à la CIRCULATION DES VÉHICULES À MOTEUR doivent être mis à jour

→ Subventions à un taux de 50 % qui peut augmenter...



LA MODULATION

en fonction:

- de l'existence de LOGEMENTS SOCIAUX sur la commune = + 5 %
- de l'existence d'un AGENDA 21 LOCAL VALIDÉ = + 5 %
- de l'engagement de la Commune dans **REZO POUCE = + 5** %
- de l'**EXTINCTION TOTALE** de l'éclairage public en été = + 5 %
- de la **DISTRIBUTION DE L'ABEILLE DU PARC**, 4 fois par an = +5%
- de l'organisation d'une **JOURNÉE ANNUELLE DE RAMASSAGE DES DÉCHETS** avec la population = + 5 %

→ Subventions à un taux jusqu'à 80 %



ACTIONS

du Parc naturel régional du Gâtinais français

financées par le Conseil régional d'Île-de-France et le Conseil départemental de l'Essonne











ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS ET LES PRIVÉS POUR UNE MEILLEURE MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE



Espace Info Energie pour les particuliers



- -> une information gratuite et objective sur l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et le changement climatique
- -> aides publiques existantes
- -> calculs intégrant les enjeux environnementaux pour faciliter un choix énergétique
- -> labels et certifications pour les services et les produits
- -> par téléphone, courrier ou à la permanence

Parc naturel régional du Gâtinais français

CARTE DE L'EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC



Extinction de l'éclairage public (5h min. par nuit)

Extinction effective
Extinction à venir

Pas d'extinction

Population concernée par l'extinction :

74.2 % des habitants du Parc

Nombre de communes concernées par l'extinction :

59, soit 86 % des communes du Parc

Communes labellisées "Villes et Villages Étoilés"



Deux étoiles Trois étoiles





Source: Suivi de l'extinction de l'éclairage public - Parc du

Gâtinais français, 2017

Communiqués de presse de l'ANPCEN, 2016

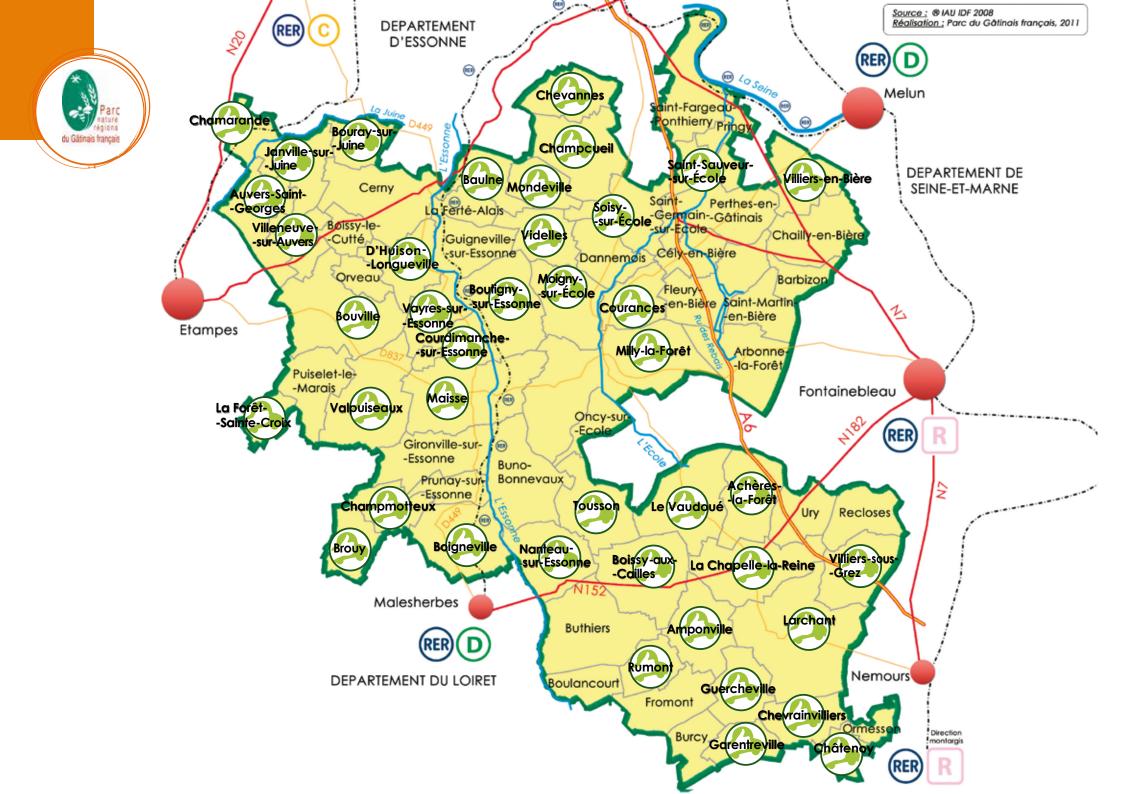
Fond de carte : IAU IDF 2008

Réalisation: Parc du Gâtinais français, juin 2017 (LG, MD, JG)



















VALORISER LES PAYSAGES REMARQUABLES

ZOOM Espaces ruraux plantation d'arbres isolés ou d'un bosquet en plaine agricole, plantation d'un arbre signal en entrée de commune, implantation de mobilier (panneaux pédagogiques, bancs...), intégration des constructions agricoles par l'aménagement paysager des abords

Espaces urbanisés fourniture et mise en œuvre de végétaux, clôtures, mobilier, revêtements de sol (allées piétonnes, revêtements de sol pour aire de jeux, travaux de cheminements doux





















FAIRE CONNAÎTRE

Bienvenue dans LE PARC

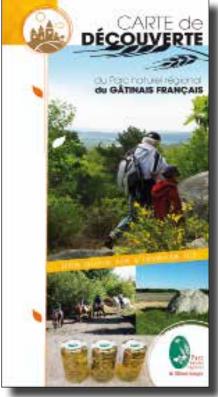




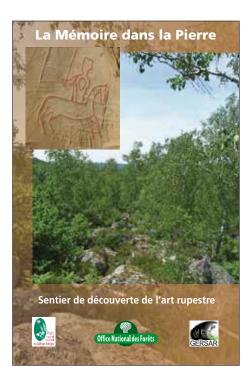
FAIRE CONNAÎTRE L'OFFRE ÉCOTOURISTIQUE ET DÉVELOPPER L'OFFRE DE TOURISME DURABLE

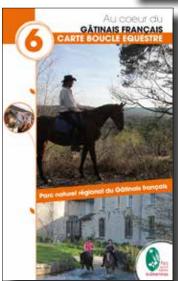


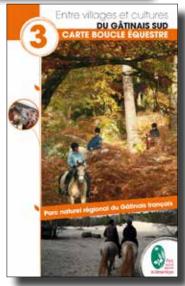
ZOOM



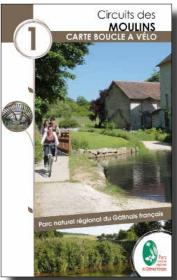


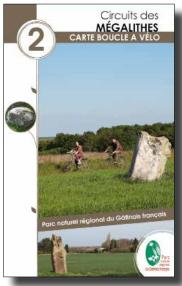














TERRITOIRE D'INNOVATION DE GRANDE AMBITION



CIRCUITS COURTS entrée de ville Concertation agriculture

ZOOM

nouvelle

s'invente

ruralité

La

ici

protection nature

identité

TOURISME

SANTÉ

FORÊT

urbanisme

AGROFORESTERIE

économie circulaire

éco-quartier aménagement

participation

COLLABORATION

AMBITION HABITANT COCAL

biologie

ESPRIT DU LIEU

qualité

logement

recherche préservation

NOUVEAUTÉ

emploi

mobilité

création

architecture /







Dossiers de demandes de subventions :

LE MONTAGE



PRÉREQUIS avant tout dépôt de dossier

- Un seul dossier déposé par an dans chaque thématique.
- Les critères incontournables doivent tous être remplis.
- Rencontre préalable avec le Chargé de mission du Parc.

INSTRUCTION de la demande de subvention

- Constitution du dossier selon la liste des pièces à fournir.
- Dépôt du dossier complet <u>15 jours</u> avant la Commission.
- Présentation en Commission(s) du Parc avec présence obligatoire d'un représentant de la commune.
- Une fois validés en Commission, les dossiers sont proposés au Bureau syndical, puis votés au Comité syndical.

VERSEMENT de la subvention

- Envoi du dossier de factures certifiées payées au Parc.
- Visite de fin de travaux avec le Chargé de mission du Parc.

Les travaux ne doivent pas être commencés avant l'envoi de la notification.

Les subventions du Parc ne portent que sur des postes non subventionnés par

le Conseil régional d'Île-de-France et les Conseils départementaux de l'Essonne et de la Seine-et-Marne.



SUITE DE LA JOURNÉE

Apéritif et déjeuner au Tire-Bouchon

Visite d'un chantier à Boigneville

Découverte du site de Gâtichanvre à Prunay-sur-Essonne